

## COORDONNATEUR(-TRICE) À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

La MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) est un organisme supramunicipal ayant pour mission de traiter différents dossiers à l'échelle régionale dans les domaines d'activités suivants : l'aménagement du territoire, la culture, la gestion des cours d'eau, les matières résiduelles, le logement social et le développement économique et touristique. Notre clientèle est principalement les municipalités et les villes de la MRCVR, les citoyen(ne)s et les entreprises de notre région. Pour relever ce défi, la MRCVR est à la recherche d'une personne qualifiée et dynamique afin de pourvoir un emploi permanent de coordonnateur(-trice) à l'aménagement du territoire et mobilité pour se joindre à l'équipe.

### Sommaire de la fonction

Sous l'autorité du directeur du Service du développement durable et dans le respect de la vision stratégique de la MRCVR, la personne titulaire de cet emploi planifie, organise, dirige, coordonne et contrôle l'ensemble des activités relevant de la MRCVR en matière d'aménagement du territoire et de mobilité. Elle a pour principaux mandats d'assurer la révision, la modification et la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement du territoire et de réaliser tous travaux de planification en lien avec l'aménagement du territoire et la mobilité.

### Principales responsabilités

- Exerce un rôle d'expert-conseil stratégique en aménagement du territoire et mobilité auprès du personnel et des élu(e)s de la MRCVR.
- Assure l'élaboration, la révision et l'application des politiques, orientations, stratégies, programmes, plans d'action et procédures en matière d'aménagement du territoire et mobilité.
- Élabore, révise et assure l'application de tout règlement de la MRCVR en matière d'aménagement du territoire, notamment les règlements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement et les règlements de contrôle intérimaire.
- Coordonne les analyses de conformité réglementaire au Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'à son document complémentaire.
- Coordonne les consultations publiques relatives aux dossiers d'aménagement du territoire et mobilité.
- Supervise et coordonne le personnel du Département de l'aménagement du territoire et mobilité dont les conseiller(-ère)s en aménagement ainsi que le personnel surnuméraire lors de projets spéciaux.
- Réalise ou coordonne la réalisation de toutes études et rapports relatifs à l'aménagement du territoire et de la mobilité.
- Soutient et accompagne les différents Services de la MRCVR dans leurs dossiers liés à l'aménagement du territoire et à la mobilité.
- Agit à titre de secrétaire du Comité consultatif agricole et en coordonne les activités.
- Coordonne les activités de tous comités de travail en lien avec l'aménagement du territoire et mobilité.
- Sur demande, assiste aux séances du Conseil de la MRCVR.
- Élabore et révise les devis techniques des demandes de prix et appels d'offres pour tout bien et services requis en matière d'aménagement du territoire et mobilité.
- Assure la recherche, la coordination, le suivi et la réalisation de projets concernant différents programmes de subvention dont la MRCVR pourrait bénéficier en matière d'aménagement du territoire et mobilité.
- Collige des données, effectue des analyses et produit des rapports relativement aux activités du Département de l'aménagement du territoire et mobilité.
- Agit à titre de personne-ressource pour toutes les communications inhérentes à l'aménagement du territoire et mobilité.
- Agit à titre de répondant(e) auprès des municipalités locales et des partenaires de la MRCVR en matière d'aménagement du territoire et mobilité.
- Sur demande, représente la MRCVR auprès des partenaires en matière d'aménagement du territoire et mobilité.
- Participe à la planification budgétaire du Service.
- Soutient le directeur du Service dans ses tâches de gestion et d'administration.

## Qualités et aptitudes

- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Leadership.
- Créativité – Innovation.
- Capacité de persuasion et de motivation.
- Initiative.
- Habilité de communication.
- Rigueur.
- Planification – Organisation (ex. : respect des échéanciers).
- Prise de décision.
- Autonomie.
- Aptitudes à travailler en mode de collaboration et de partenariat et être orienté sur le travail d'équipe.

## Compétences requises

- Détenir un baccalauréat en urbanisme ou en aménagement du territoire et développement régional.
- Posséder un minimum de huit (8) années d'expérience pertinente reliée aux fonctions de l'emploi, préférablement au sein d'une MRC.
- Être membre de l'Ordre des urbanistes du Québec.
- Maîtriser les logiciels de la suite Microsoft Office.
- Connaissance des outils de géomatique.
- Maîtriser la langue française écrite et orale.
- Permis de conduire requis pour l'emploi.
- Connaissance du milieu municipal et des lois et politiques en matière d'aménagement du territoire.
- Connaissance du territoire de la MRCVR constitue un atout.

## Période d'affichage

Du 20 septembre au 5 octobre 2022, 16 h.

## Conditions de travail

- Emploi permanent à temps plein.
- 33,75 heures par semaine, emploi cadre.
- Être disponible à travailler en dehors des heures de bureau.
- Horaire flexible, entre 7 h 30 et 17 h 30.
- Possibilité de télétravail (prestation hybride).
- Avantages sociaux concurrentiels.
- Salaire : à partir de 78 543 \$/année.

Pour soumettre votre candidature, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation, à l'attention de madame Catherine Brunelle, conseillère en ressources humaines de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, au plus tard le mercredi 5 octobre 2022, à 16 h, soit par courriel à [info@mrcvr.ca](mailto:info@mrcvr.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

**MRC de La Vallée-du-Richelieu**  
255, boul. Laurier, bureau 100  
McMasterville (Québec) J3G 0B7

Avec la mention : Coordonnateur(-trice) à l'aménagement du territoire et mobilité

*Notez que seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.*

**La MRC de La Vallée-du-Richelieu adhère aux principes d'équité en matière d'emploi.**